



Numéro de l'acte	2022-96-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

QUESTION N°2022-96

FINANCES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « PIRANHA CLUB ARQUOIS NATATION »

RAPPORTEUR :

Monsieur Sébastien DUCHATEAU

Conseiller Délégué aux associations et aux mouvements sportifs

L'association « PIRANHA CLUB ARQUOIS NATATION » a obtenu d'excellents résultats régionaux. Aussi, ce sont 13 nageurs arquois qui se sont qualifiés pour les championnats de France UFOLEP à Orléans (69), les 04 et 05 juin 2022.

Le président de cette association a sollicité une demande de subvention à la municipalité pour une aide aux frais de déplacement et d'hébergement.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'allouer au « PIRANHA CLUB ARQUOIS NATATION » une subvention exceptionnelle de 800,00 €.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : VERSE une subvention exceptionnelle calculée comme ci-dessus au profit du « PIRANHA CLUB ARQUOIS NATATION ».

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2022.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 23 septembre 2022

Le Maire,
Benoit ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

Affiché le 28 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Vingt Deux Septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le seize septembre 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 7 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Sébastien DUCHATEAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Ludovic LELEU ayant donné pouvoir à Hélène FAYEULLE

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Laurence DELAVAL ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.